

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
POUR LE PROJET DE LOI 124

LE 15 NOVEMBRE 2005

Une consolidation
Oui, mais pas à n'importe quel prix!

Déposé par les membres du personnel de direction
du CPE la Boîte à Soleil

Résumé

- Deux personnes de l'extérieur au conseil d'administration: démotivation des parents à s'impliquer;
- Bureaux coordonnateurs: pertes d'emplois, diminution du soutien aux RSG, aux éducatrices et aux enfants ayant des besoins particuliers, donc diminution de la qualité des services offerts;
- Remplacement du programme éducatif par une démarche éducative.

Le réseau de la petite enfance représente pour moi une passion depuis maintenant dix-sept ans.

Des partis au pouvoir, j'en ai vu passer plus d'un. J'ai dû m'adapter aux changements régulièrement. J'ai dû démontrer du leadership et user de différents moyens pour également guider mon équipe de travail lors de ces différentes périodes.

Cependant, le projet de loi 124 est grandement menaçant pour le réseau de la petite enfance, mais d'abord et avant tout pour les enfants du Québec qui sont nos adultes de demain.

L'article 7 qui traite de l'ajout de deux personnes de l'extérieur du CPE sur le conseil d'administration me préoccupe énormément. Cet article de loi démotivera les parents à s'impliquer au niveau des CPE car la moindre décision qui demandera une résolution pourra être adopté par deux personnes de l'extérieur, deux employés et un seul parent utilisateur.

L'article 40 qui traite des bureaux coordonnateurs ne stipule nulle part qu'une place au niveau décisionnel sera préservée pour les parents utilisateurs, cela signifie plus de 93 000 places, 93 000 enfants et même plus et aucun parent n'aurait un mot à dire sur les décisions prises pour leur enfant. De plus, que la ministre ait le droit de donner l'agrément à qui elle veut peut aussi être très dangereux, du favoritisme pourra facilement s'installer

La création de ces bureaux coordonnateurs occasionnera des centaines de pertes d'emplois. À notre CPE, en sept ans, nous avons réussi à bâtir des liens solides avec les RSG, nous avons réussi à donner davantage de soutien aux éducatrices autant en milieu familial qu'en installation. La perte de ces emplois signifierait un recul majeur. Il est clair qu'avec le soutien supplémentaire que les éducatrices reçoivent, davantage d'enfants ayant des difficultés comportementales, sociales ou encore cognitives peuvent profiter d'un dépistage plus rapide. Nous pouvons mettre en place des interventions précoces et ainsi leur apporter immédiatement un soutien qui permet à l'enfant de progresser et de s'épanouir plus rapidement en attendant que les ressources professionnelles nécessaires soient disponibles, car il y a encore énormément d'attente pour que ces enfants puissent recevoir ces services.

Nous réussissons enfin à effectuer un dépistage qui dans plusieurs cas permet aux enfants d'entrer à la maternelle avec moins d'embûche sur leur chemin. Ils sont entrés à la maternelle avec des parents qui ont mieux accepté la situation de leur enfant et qui se sentent davantage en confiance pour parler de leur enfant aux différents intervenants du milieu scolaire.

Les sommes d'argent engagées par la petite enfance doivent être perçues comme un investissement et non comme une dépense. Plus les enfants sont dépistés jeunes, plus nous mettons les chances de leur côté pour que les enfants ne deviennent pas des décrocheurs scolaire ou encore des délinquants.

Les pertes d'emplois qu'apportera ce projet de loi contribueront à la diminution de la qualité dans les services aux enfants, par exemple quand l'éducatrice des 18 mois doit aller au vestiaire et qu'elle a une personne sur qui compter pour l'aider, elle est moins fatiguée par la suite et plus en forme pour animer des jeux avec les enfants qui développeront les différents aspects de leur développement.

Cela veut également dire moins d'heure de présence au bureau en fin et en début de journée car nous ne pouvons être la onze heures par jour. Donc moins d'opportunité pour les parents à venir discuter avec nous des besoins et du vécu de leur enfant, et en bout de ligne moins de supervision du personnel afin d'améliorer les compétences de chacun.

Dans le milieu familial, moins de contact avec les RSG signifiera moins de confiance de leur part avec les nouveaux organismes, moins d'exemple d'animation, moins de belles expériences avec les enfants, etc.

En bout de ligne les RSG n'iront pas chercher de soutien et mettront fin aux contrats des parents dont les enfants ont plus de besoins particuliers, donc des enfants qui feront plusieurs milieux égalera des enfants méfiants et déstabilisés, ce qui égalera probablement encore plus de futurs délinquants.

Maintenant par rapport à l'autonomie de gestion, quel parent voudra faire parti d'un conseil d'administration où un représentant de la ministre pourrait venir les obliger à poser des actions qui les mettront directement responsable de leur conséquence et où le représentant de la ministre n'aura rien à assumer.

Quel défi restera-t-il aux parents des conseils d'administration si tout est déjà décidé d'avance? Quelle couleur aura chaque CPE, beige et terne, tous pareil? Les CPE ne seront plus uniques, ils seront tous pareils et sans éclat c'est vraiment dommage.

Article 5

Sur quoi se base-t-on pour dire que dans les centres de la petite enfance ce n'est qu'une démarche éducative qui doit être indiquée. Une démarche c'est une manière de penser, une manière de raisonner. Dans les CPE, nous avons toujours mis en place tout ce qui est le mieux pour les enfants et ce n'est sûrement pas juste une manière, mais bien une façon de faire axée sur des énoncés et des caractéristiques et cela est un programme, c'est bien plus que des manières ou du gardiennage!!!

Oui, aujourd'hui les CPE sont prêts pour une consolidation des services car en très peu de temps beaucoup de places se sont développées. Les CPE ont pour la plupart doublé et même triplé leur nombre de places au permis. Alors oui prenons le temps de voir ce qui peut être fait pour améliorer certaines situations chaotiques, mais le gouvernement n'a pas à démanteler un réseau en entier pour cela. De plus, s'il y a tant de déficiences, comment se fait-il que le ministère n'ait pas intervenu dans tous ces CPE à partir des rapports financiers tous envoyés au ministère à chaque année?